

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier tenue le mardi, 18 avril 2017 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion et Nelson Turgeon,

tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence du conseiller Stéphane Thivierge. Par ailleurs, aucun contribuable n'y assiste.

Concernant la transmission et la réception de l'avis de convocation, je confirme que tous les membres du conseil municipal, sans exception, ont reçu, le 13 avril 2017 et dans les délais prescrits, le présent avis de convocation transmis par courriel et tous, sans exception, ont confirmé sa réception.

### **SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

1. Suspension sans solde d'un employé;
2. Acquisition d'un rouleau compacteur et mode de financement;
3. Travaux de voirie 2017 : confirmation au député de la prévision de réalisation de travaux de voirie;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

17-04-129

### **SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ**

**ATTENDU** que le 6 avril 2017, la municipalité a adopté la résolution portant le numéro 17-04-122 pour suspendre l'employé numéro 02-0015 avec solde et pour tenir une enquête administrative interne quant à ses agissements;

**ATTENDU** que des accusations criminelles ont été portées contre cet employé le 7 avril 2017;

**ATTENDU** que cet employé est détenu depuis le 6 avril 2017;

**ATTENDU** que cet employé demeurera détenu jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2017 en vertu du mandat de renvoi émis le 7 avril 2017;

**ATTENDU** qu'une ordonnance de non-communication a été émise à cette même date empêchant l'employé de communiquer directement ou indirectement avec certains employés de la municipalité jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2017;

**ATTENDU** en conséquence que l'employé n'est pas en mesure d'assurer sa prestation de travail, compte tenu de sa détention et de l'ordonnance de non-communication en vigueur;

**ATTENDU** les recommandations des avocats de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de suspendre immédiatement et sans solde pour une durée de 20 jours ouvrables, l'employé municipal portant le numéro 02-0015.

Adopté à la majorité absolue et à l'unanimité des membres du conseil.

17-04-130

**ACQUISITION D'UN ROULEAU COMPACTEUR ET MODE DE FINANCEMENT**

**ATTENDU** qu'au fil des années, les employés municipaux réalisent plusieurs travaux d'infrastructures en régie;

**ATTENDU** les coûts annuels de location pour l'utilisation d'un rouleau compacteur;

**ATTENDU** qu'à l'analyse et à la recommandation qu'en font les chefs d'équipe, il serait tout à fait rentable pour la municipalité d'acquérir cette pièce d'équipement;

**ATTENDU** qu'«Équipements PSA» nous offre cet équipement;

**ATTENDU** que le prix demandé est inférieur à 25 000 \$, la municipalité étant donc légitimé de conclure un contrat de gré à gré avec ce fournisseur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'acquérir de «Équipements PSA» un rouleau compacteur de marque BOMAG, modèle BW145AD3 de l'année 2002 pour un montant de 22 500 \$, taxes en sus. Il est également résolu de financer cet achat en empruntant cette somme au fonds de roulement et remboursée sur une période de trois (3) ans.

Un vote est demandé sur la proposition. Au terme du vote, quatre (4) membres du conseil donnent un vote affirmatif et un (1) membre indique son désaccord.

La proposition est donc adoptée à la majorité des conseillers.

17-04-131

**TRAVAUX DE VOIRIE 2017 : CONFIRMATION AU DÉPUTÉ DE LA PRÉVISION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont prévu et réservé des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur le territoire;

**ATTENDU** que pour se qualifier au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018, le député de la circonscription provinciale exige une confirmation par laquelle la municipalité prévoit réaliser les travaux identifiés à son programme d'investissement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu de confirmer, au bureau du député-ministre Laurent Lessard, que la Municipalité d'Adstock prévoit investir la somme de 2 734 931 \$, au cours de l'année 2017, pour la réfection et l'amélioration de ses infrastructures routières.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable n'assiste à la séance. Par conséquent, aucune question n'est adressée au président de l'assemblée.

17-04-132

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu de lever la séance à 19h47.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Pascal Binet

---

Jean-Rock Turgeon